

Nom et coordonnées de l'école :
Ecole élémentaire de Fargues St
Hilaire
25 bis route des écoles

Commune : Fargues St Hilaire

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 8 novembre 2022

**Circonscription
Bègles-Floirac**

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Mme Karine Olaya

Inspecteur de l'éducation nationale : M Richard Ortali

Equipe enseignante :	Mmes Cornillet, Corsiez, Gasson, Kubis, Léger-Ardurat, Olaya, Vigouroux M Laroche
Le maire et ses adjoints	M Gautier, M Vicier (Affaires scolaires), M Zandvliet (Finances)
Invités	Mme Darnis (directrice de l'accueil de loisirs du domaine de la Frayse), M Domange (directeur adjoint de l'accueil de loisirs du domaine de la Frayse)
Parents élus	Mmes Chambellon, Gimenez, Marin, Mignonneau, Oules, Robert M Couturier et Gauron

Excusé : M Guerrero

Début du conseil d'école : 18h07

Secrétaire de séance : Sybille Kubis

- Présentation des membres du Conseil d'école

- Résultats des élections de parents du vendredi 7 octobre 2022 : La liste des parents « Les indépendants réunis » 8 titulaires et 4 suppléants est élue 64.97% (taux de participation)

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

- Equipe enseignante est composée de : Mme Aude Corsiez CP: 25 Mme Karen Léger-Ardurat CP : 24, Mme Roxane Vigouroux CE1 : 24, Mme Sybille Kubis CE1/CE2 : 25, Mme Carine Gasson CE2 : 26, M Philippe Larroche CM1 : 25 Mme Karine Olaya et M Mathieu Guerrero CM1/CM2 : 24 et Mme Cornillet CM2 : 26

TOTAL : 199 élèves

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Adoption du règlement intérieur 2022 2023 (pas de modification)

b) Sécurité à l'école

Plan vigipirate : niveau sécurité renforcée - risque attentat

- Les enseignants assurent la sécurité des élèves durant le temps scolaire. Ils sont sous la surveillance du personnel communal pendant la pause méridienne.
- Sortie occasionnelle ou régulière pendant le temps scolaire : L'enseignant peut sortir seul avec sa classe.
- PPMS : mise à jour en cours .

Exercice évacuation incendie effectué le 6 septembre 2022.

Mme Olaya informe du problème de sécurité engendré par le dysfonctionnement de la porte de la classe 4 (problème signalé depuis de nombreuses années). *La porte reste très difficile à ouvrir. Le problème aurait été réglé selon M. le Maire pendant les vacances de la Toussaint.*

Exercice attentat intrusion : Nous ne pouvons à ce jour, réaliser que le scénario « se cacher ». L'exercice « s'échapper » est difficile à cause de la dangerosité du talus côté lotissement du Vallon. *Cet exercice aura lieu en novembre ou en décembre. La serrure du petit portail est bloquée. La mairie s'engage à changer le barillet.*

Questions des représentants des parents d'élèves :

1. Les parents s'inquiètent, les enseignants et les élèves travaillent-ils dans des conditions optimales de qualité et de sécurité ? Est-il possible d'avoir un état des infrastructures des classes (éclairage, connexion réseau, prises, portes, fenêtres, placard pour ranger le matériel pour faire l'entretien, autres...)

Les néons défectueux devraient être remplacés mercredi 9 novembre. La connexion internet fonctionne mal depuis la rentrée. Selon l'équipe municipale, il serait préférable de contacter directement Télélec. Le compteur disjoncte fréquemment en cas d'intempérie. Le problème de prise de la classe 5 persiste malgré les nombreux mails de relance. Les dalles de plafond de la classe 3 sont déplacées (la laine de verre) est apparente. Le placard de la classe 8 ne sera finalement pas installé car le matériel de ménage est stocké ailleurs.

La pluie provoque des infiltrations sous le préau et par conséquent la peinture s'écaille. Tous ces dysfonctionnements sont signalés par la directrice depuis plusieurs mois sans réponse de la mairie. Les parents réclament le rapport de la commission de sécurité. Le bâtiment étant classé en niveau 5 par le SDIS33 il n'y aura pas de visite de la commission en dehors des visites obligatoires annuelles. Les mentions inscrites au rapport sont, selon monsieur le maire, en cours d'étude.

Il reconnaît un « souci » de communication au sein de l'équipe municipale qui sera prochainement réglé, avec l'arrivée en juillet 2022 de Monsieur Millet, nouveau responsable des services techniques et du personnel communal travaillant dans les écoles. Il faut lui laisser le temps de prendre en compte l'ampleur de sa tâche.

2. Combien y a-t-il de personnes dans l'établissement ? Adultes et enfants.
199 élèves, 9 enseignants, 2 AESH + le personnel communal.
3. La personne qui doit protéger le passage piéton aux ouvertures des écoles matin et soir est de moins en moins présente. Est-ce possible d'avoir quelqu'un de façon régulière ?
M Vicier s'en étonne car selon l'organisation, c'est un agent du service technique qui doit être là tous les matins et un agent chargé du ménage des classes qui doit être présent au passage piétons le soir. Selon les parents, l'agent n'est pas souvent là à 16h30. La mairie demande à être prévenue en cas d'absence.

M Vicier s'en étonne car selon l'organisation, c'est un agent du service technique qui doit être là tous les matins et un agent chargé du ménage des classes qui doit être présent au passage piétons le soir.

Selon les parents, l'agent n'est pas souvent là à 16h30. La mairie demande à être prévenue en cas d'absence.

c) Hygiène à l'école

Le protocole sanitaire évolue en fonction de la situation sanitaire du pays. protocole national au niveau socle depuis septembre (pas de restriction particulière).

d) Budgets municipaux

Budget fourniture/fonctionnement : 40 € par élève

Budget transport : 3500 €

Budget direction : baisse de 500 € depuis 2020. Difficile car les prix des fournitures ont augmenté

Pour exemple, le prix d'une ramette de papier pour le photocopieur est passée de 5,74 € à 7,46 €.

Le compte fonctionnement a été clôturé pour l'année 2022.

La mairie envisage de faire un budget global par enfant (fonctionnement, subvention pour participation classe découverte, transport...). La mairie précise qu'un compte est ouvert au Super U de Fargues, et que l'on pourra envisager d'y prendre des fournitures.

M Zandvielt évoque la possibilité d'ouvrir un compte à Bureau vallée ou autre fournisseur de papier afin de faire jouer la concurrence.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous.

Application Klassly pour les classes de CP A, CP B et CE2 (le cahier de liaison reste l'outil de communication privilégié).

b) Parents/Direction

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous. Mme Olaya est déchargée le mardi.

c) Parents/Mairie :

La directrice redonne le numéro pour joindre le personnel communal et les animateurs pendant la pause méridienne. 07.87.24.20.07

d) Ecole/ Mairie :

Monsieur Poubeau (DGS de la mairie) a informé la directrice que ses deux interlocuteurs principaux à la mairie sont M Vicier (adjoint aux affaires scolaires) et M Millet (responsable des services techniques et du personnel communal travaillant à l'école). Elle regrette de ne pas pouvoir contacter les autres élus pour des demandes les concernant (exemple de Mme Barbe pour organiser la fête de l'école). Selon M. le Maire, un unique interlocuteur serait une manière d'éviter aux informations de se disperser. Cette réponse est peu convaincante aux yeux de la directrice.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du nouveau projet d'école : Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux pour garantir un parcours de réussite.

Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours.

Préserver/ améliorer le fonctionnement de l'école (climat scolaire).

b) Présentation du protocole harcèlement de l'école : référent école : Carole Cornillet.

La DASEN a demandé de sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire dès la rentrée. Une journée d'échanges en classe s'est déroulée le vendredi 30 septembre.

Le protocole sera joint au PV du conseil d'école de ce jour.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Participation au Téléthon le vendredi 2 décembre avec récolte de fonds pour l'AFM. Courses autour du terrain de foot, si le temps et le protocole sanitaire le permettent, goûter offert par l'APE au carré des Forges.

« C'est une action solidaire par aide financière des parents, et solidaire par l'effort des enfants », citation de Carine Gasson. La course est ouverte aux parents.

Collecte pour les restaurants du cœur février 2023.

2 chorales de 4 classes avec un spectacle le vendredi 23 juin 2023 au Carré des Forges lors de la fête de l'école.

Projets spécifiques aux classes :

Projet « école et cinéma » : CP B et CM1-CM2.

Mini-concert : CP A et CPB.

Randonnées dans la ville de Fargues : CPA et CPB.

Projet chorale : toutes les classes de cycle 2 et 3.

Projet potager : CM1

Projet CAPC : CE1-CE2.

Sorties à Bordeaux avec le centre des classes citoyennes : CE2 et CM2.

Correspondances scolaires (La classe de CE1- CE2 avec une classe de l'école Louis Aragon de Floirac, la Classe de CE2 avec une classe de l'école d'Artigues, la classe de CM1-CM2 avec une classe de la région parisienne).

Classe découverte à Andernos pour les classes de CM1 et CM1/CM2 (mai 2023) avec déplacement sur place à vélo.

Classe découverte à Taussat pour les classes de CP A, CP B, CE1 et CE1-CE2 (juin 2023).

Les demandes de subvention ont été transmises à la mairie.

Proposition d'ateliers sur la transition énergétique par Les Petits Débrouillards, par la Mairie.

d) Accueil périscolaire

Changement au niveau de l'équipe : Dylan et Baptiste sont restés, les autres membres sont nouveaux.

Le fonctionnement du matin n'a pas changé. Mme Darnis, la responsable de l'accueil et les animateurs aimeraient que les parents prennent le temps d'accompagner leur enfant au portail.

L'accueil n'est pas un drive.

Le soir sur le domaine de la Frayse, divers ateliers sont proposés. L'accompagnement aux devoirs (ex étude) est proposée dorénavant parmi les ateliers.

Sur la pause méridienne, : 2 animatrices présentes pendant les 2 h, assurent l'animation et le bon déroulement des 3 services de restauration. Les enfants sont répartis en 3 groupes (1^{er} groupe à la cantine, 2^{ème} groupe dans le pré, 3^{ème} groupe dans la cour)

Les enfants établissent le programme d'animation avec les animateurs d'une semaine sur l'autre. Actuellement, le pré n'est pas accessible afin de permettre à l'herbe de repousser, cela pose des contraintes de sécurité dans la cour et sous les préaux. Mme Darnis pense qu'un adulte supplémentaire est nécessaire pour assurer cette surveillance de la pause méridienne.

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Quel est le fonctionnement et à quelle heure l'étude débute ? Est-ce que ce nouveau fonctionnement convient à l'enseignante, l'équipe d'animation du périscolaire, et à la Mairie ?

Les enfants inscrits à l'étude partent les premiers vers 16h50-16h55 et arrivent les premiers sur la structure. Ils prennent leur goûter et se rendent à l'accompagnement aux devoirs.

Selon Mme Cornillet, le point positif est que les enfants peuvent se rendre aux ateliers après avoir fini leurs devoirs et ne sont pas obligés d'attendre que tout le monde finisse. Dans l'ensemble, les enfants terminent leur travail. Selon les parents d'élèves, l'expérience est positive.

Facturation : Les factures arrivent en même temps par 2 ou 3. Est-il possible d'avoir un échéancier Est-il possible d'avoir une estimation du montant de l'étude surveillée ?

L'accompagnement aux devoirs est maintenant un service de l'accueil périscolaire. Il ne sera pas facturé en plus. Néanmoins, les tarifs de l'accueil périscolaire auraient augmenté selon les parents d'élèves. Ils déplorent également le manque d'information de la part de la mairie concernant les tarifs. En effet, selon le coefficient familial, cet accompagnement aux devoirs est plus onéreux que les 30 € par mois demandés l'année dernière.

- Restauration : Quelle est l'organisation pour le passage à la cantine ? (Roulement...). Les enfants comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas manger avec qui ils veulent, et les enfants des premiers services n'ont pas le temps de finir leur assiette car on leur retire avant. Est-ce qu'il va y avoir une commission cantine ? *David Millet serait en train de réfléchir à une nouvelle organisation plus efficace. Des changements seraient prévus pour la rentrée des vacances de Noël.*

Les parents déplorent le fait que les classes ne puissent pas se mélanger. Le temps de repas étant un temps convivial. La directrice propose de changer le sens de circulation afin de diminuer le temps d'attente entre les services. Elle propose que les enfants rentrent par la porte donnant sur le pré afin de faciliter le passage aux toilettes avant de s'installer à table et que les enfants sortent par la porte côté potager afin de regagner la cour après le déjeuner.

Mme Olaya réitère sa proposition faite lors de précédents conseils d'école concernant l'appel des élèves, qu'elle juge chronophage et inutile. Le fonctionnement avec des étiquettes « T » est une solution proposée depuis des années. Une mère d'élève évoque son expérience professionnelle et le bon déroulement de cette organisation au sein de l'école dans laquelle elle travaille. M le maire et ses adjoints s'engagent à réfléchir à une autre organisation.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

La différenciation pédagogique :

Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires :

Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le PPRE :

Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes.

Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste,...)

Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés, en coordination avec la famille et avec son accord.

Intervenant dans le temps scolaire, le RASED est composé de :

- ▶ L'aide spécialisée à dominante pédagogique : E
- ▶ L'aide spécialisée à dominante rééducative : G (Difficultés d'autonomie, de comportement, de grandir, d'estime de soi,...)
- ▶ Le psychologue de l'Éducation Nationale.

Question des représentants des parents d'élèves :

Est-ce qu'il va y avoir une intervention du RASED pour cette nouvelle année scolaire ?

Le RASED de la circonscription est très peu disponible et l'équipe enseignante de l'école regrette que seule la psychologue scolaire puisse se déplacer et de façon très ponctuelle sur l'école. Mme Couffignal intervient pour faire des bilans de QI (WISC V).

Selon M Vicier, une rencontre devrait avoir lieu avec la directrice et l'IEN pour clarifier les interventions du RASED et l'utilisation des locaux.

Les parents déplorent les propos de la psychologue scolaire lors d'équipes éducatives concernant le « peu de difficultés rencontré par le public des école de Fargues en comparaison avec les élèves de Floirac ».

Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladroites pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE.

Le médecin scolaire donne son accord avant la mise en oeuvre du PAP. (2 PAP sur l'école).

En cas de troubles plus importants, les familles peuvent constituer un dossier auprès de la MDPH pour mettre en place des aides (exemple : accompagnement AESH).

Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la **MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées)**.

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. 2 AESH sur l'école .

Le PIAL est déficitaire en personnel.

Le PAI :

le **Projet d'Accueil Individualisé** est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

Actuellement 17 PAI sur l'école.

La Réunion d'Équipe Éducative :

Les **Réunions d'Équipes Éducatives** ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste,...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

- b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés. Il n'y a pas d'élèves relevant de ces dispositifs cette année.

MAIRIE

Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

- Rentrée scolaire : Les parents ont apprécié les réunions de rentrée avec les enseignants dans les classes. Toutefois les parents sont déçus de ne pas avoir pu rentrer dans l'école le jour de la rentrée et découvrir l'ensemble de l'équipe enseignante. Est-il possible d'avoir un trombinoscope de l'équipe enseignante (photo de groupe) ?

En raison du plan vigipirate, il est actuellement impossible d'accueillir plusieurs centaines de personnes dans la cour. L'équipe enseignante ne voit pas l'utilité de faire un trombinoscope étant donné que les enseignants sont suffisamment présents aux portails et connus des élèves et de leurs parents. Les maîtresses de CP ont accueilli individuellement les enfants le jour de la rentrée.

- Quelle solution juridiquement possible la Mairie va-t-elle enfin trouver pour que le propriétaire de la maison à côté de l'école élémentaire taille sa haie et sécurise un peu plus le trottoir emprunté par de nombreuses familles ?

La mairie aurait déjà envoyé un courrier au propriétaire. Un courrier de rappel sera renvoyé. Sans réponse positive, la mairie prendra en charge la taille des haies et enverra la facture au propriétaire.

- La simplification administrative est-elle toujours d'actualité ?

Selon les parents, des documents d'information dématérialisés auraient dû être envoyés durant l'été. Selon la mairie, les bases de données ne sont pas mises à jour pendant l'été (exemple des CM2 qui partent en 6^{ème}) et il est difficile d'envoyer les informations par mail aux familles. La directrice propose que l'agent municipal chargé des inscriptions scolaires envoie les mails concernant les démarches administratives à effectuer pour chaque rentrée de septembre dès le mois de juin (hors CM2).

Fin du conseil d'école : 20h50

Le prochain conseil d'école aura lieu le : Mardi 7 mars 2023 à 18h

Fait à Fargues St Hilaire le 14/11/2022

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole



La Secrétaire de séance :

